

MAINTENIR ET ENCADRER DES ELEVES AUX BESOINS PARTICULIERS DANS L'ECOLE REGULIERE

KARIN BACHMANN HUNZIKER ET PATRICIA PULZER-GRAF

N°2 / Juin 2013

NOTE DE RECHERCHE

Le mouvement intégratif, le *mainstreaming education* dans les pays anglo-saxons, vise à privilégier la scolarisation des élèves aux besoins particuliers dans l'enseignement ordinaire plutôt que dans des classes ou des institutions spécialisées. Il est observable à l'échelle internationale à partir des années 70. Son développement dans le courant des années 80 est lié à plusieurs facteurs agissant à différents niveaux. Au niveau politique sont adoptées des conventions et de nouvelles législations défendant les droits des personnes handicapées, et plus particulièrement l'accès pour eux à une éducation non discriminante (*Déclaration de Salamanque, Convention sur les droits des personnes handicapées*) ; au niveau pédagogique, l'évolution de la prise en charge des élèves aux besoins particuliers évolue vers une scolarisation dans l'école régulière avec un encadrement spécifique favorisant leur participation en classe.

Dès 1999, les textes législatifs suisses reflètent cette volonté d'éviter la discrimination et de favoriser l'intégration des enfants handicapés dans l'école régulière (*Constitution fédérale puis Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées*). En 2007, l'*Accord intercantonal* sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée est adopté afin de donner un nouveau cadre aux prestations spécialisées qui doivent privilégier, dans la mesure du possible, le développement de solutions de scolarisation intégratives.

Conformément à l'*Accord intercantonal*, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) du canton de Vaud mène, depuis plus de 5 ans, une politique qui vise à assurer la scolarisation en classe régulière des élèves avec des besoins particuliers. Afin d'accompagner l'intégration de ces élèves, le Service de l'enseignement spécialisé et d'appui à la formation (SESAF), et plus particulièrement l'*Office de l'enseignement spécialisé* (OES), propose trois mesures d'encadrement : *le soutien pédagogique spécialisé, le renfort pédagogique et l'aide à l'enseignant*.

La recherche présentée ici observe les conditions dans lesquelles se déroule l'intégration d'élèves aux besoins particuliers dans des classes vaudoises pour cerner les enjeux, apports, difficultés et limites des pratiques intégratives mises en œuvre. Pour approfondir la problématique, l'observation a été limitée à dix situations. Dans une démarche explicative, chacune d'elles a donné lieu à quatre entretiens semi dirigés, afin de récolter les avis des différents partenaires concernés par cette intégration (voir encadré).

Méthode

L'enquête concerne 10 situations d'élèves intégrés en 4P, avec une mesure OES de 4 périodes au moins.

Une quarantaine d'entretiens semi directifs ont été menés, durant l'hiver 2009-10, avec les parents et les professionnels de l'école (enseignants titulaires, intervenants de l'OES, responsables administratifs) concernés par les situations retenues.

Les canevas d'entretiens comportent les thématiques suivantes : place et rôle des parents dans l'intégration, évaluation des situations d'intégration, représentations liées à l'intégration, pratiques professionnelles et besoins des professionnels en matière d'intégration.

Un document permettant de recueillir des informations concernant l'élève (données personnelles et parcours scolaire) a été complété au cours des entretiens.

Place et rôle des parents dans l'intégration

Ces aspects ont été examinés à l'aune du type de participation et d'engagement des parents à différents moments de la scolarité de l'élève. Pour certains parents, l'inscription de leur enfant à l'école infantile a consisté, en plus des formalités administratives, à rencontrer un membre de la direction de l'établissement scolaire afin de discuter des modalités de son intégration dans l'école régulière. Certains de ces parents ont également rendu visite à l'enseignant avant la rentrée scolaire. Une situation a nécessité un engagement plus important encore de la part des parents puisqu'ils ont dû s'opposer à la décision de professionnels de l'éducation qui proposaient de maintenir l'enfant dans une institution spécialisée alors qu'eux souhaitaient une scolarisation en classe régulière.

Tous les parents interrogés participent, chaque année, à plusieurs rencontres de « réseau » où sont réunis l'ensemble des professionnels impliqués dans la prise en charge de leur enfant. A ces occasions, ils peuvent échanger des informations et participer aux discussions concernant la forme du projet pédagogique, le type de mesure de soutien nécessité par la

situation ou l'évaluation de la mesure. Plusieurs parents verbalisent l'importance que revêt, à leurs yeux, le fait d'être partie prenante des décisions concernant leur enfant.

« J'ai toujours senti un grand respect par rapport à nous. Ils ne nous ont jamais bousculés ou poussés, mais justement on a pu prendre à chaque fois des décisions ensemble. » (un parent)

A cet égard, on relèvera l'existence de deux cas où les parents déplorent que des décisions aient été adoptées sans qu'ils ne participent à la discussion.

La scolarisation en école régulière d'enfants aux besoins spécifiques n'est pas sans incidence sur la vie familiale. Selon plusieurs parents, l'intégration nécessite une bonne disponibilité de leur part, voire les engage dans un investissement important notamment autour de la question des devoirs à domicile ou de l'organisation des trajets de l'enfant. L'existence d'une forme de solidarité dans le couple et le recours possible à un soutien extérieur (entourage proche, associations, etc.) sont considérés par plusieurs parents comme des facilitateurs de l'intégration.

Evaluation des situations d'intégration

Les parents et les différents professionnels de l'école étaient conviés à décrire les progrès réalisés par l'élève sur un plan cognitif, affectif et relationnel. Les observations fournies par les uns et les autres forment une image cohérente de chaque élève, certes avec des nuances et des particularités mais sans contradictions nettes. Ainsi, il apparaît que les différents interlocuteurs ont su développer, au fil du temps, une certaine communauté de vues sur les élèves.

Il leur était également demandé d'évaluer globalement la situation d'intégration et de se prononcer sur les perspectives scolaires de l'élève. La plupart des personnes interrogées apprécient positivement la situation d'intégration dans laquelle ils sont impliqués, les intervenants de l'OES et les référents administratifs étant les plus positifs. Les avis négatifs existent, mais sont rares ; essentiellement présents chez les enseignants titulaires, ils sont motivés par le fait que leur avis concernant le placement de l'élève dans leur classe n'a pas été sollicité. Les appréciations mitigées sont un peu plus nombreuses que les précédentes et reflètent surtout une évaluation négative du temps qu'il a fallu pour parvenir à une solution adéquate.

« Maintenant, les choses vont bien. On se disait quand même que c'était dommage que ces mesures n'aient pas été prises avant. » (un enseignant)

Représentations liées à l'intégration

La majorité des personnes interrogées à propos de la politique du Département en matière d'intégration expriment une opinion positive à l'égard de cette politique ; ce sont les référents administratifs et les parents qui y sont les plus favorables. Toutefois, même lorsque l'avis sur la politique du Département est globalement positif, il s'accompagne, dans tous les cas, d'interrogations ou de soucis touchant principalement aux limites d'une telle politique et aux moyens qu'elle exige. Les opinions défavorables, plus rares, existent néanmoins et sont le fait d'enseignants.

« Je ne suis pas contre l'intégration, mais je suis contre le système d'intégration qu'on a actuellement. » (un enseignant)

Par ailleurs, une majorité de personnes déclarent être en faveur de l'intégration à titre individuel ; ce sont surtout les intervenants de l'OES et les référents administratifs qui sont dans ce cas.

« Personnellement, je suis très favorable à l'intégration parce que je trouve vraiment que ça fait du bien à tout le monde. » (un intervenant OES)

La réussite en matière d'intégration se définit, aux yeux des personnes interrogées, essentiellement par le fait que l'élève intégré progresse, qu'il peut être considéré comme étant à sa place dans la classe, qu'il s'y sente bien et soit plus généralement à l'aise. Les conditions favorisant une intégration réussie les plus citées concernent les mesures de soutien (leur présence et la rapidité de leur mise en œuvre), la possibilité d'une bonne collaboration entre les différents partenaires, le niveau de formation des professionnels et le bien-être des élèves.

Pratiques professionnelles

L'ensemble des professionnels ont été invités à préciser leur rôle par rapport à l'intégration de l'élève et à décrire leurs pratiques professionnelles en lien avec cette problématique. Différents thèmes nourrissent particulièrement leurs réflexions sur les pratiques, par exemple le dépistage, le signalement et la définition des besoins ; la définition du mandat de soutien ; les réunions, les rencontres ou encore les échanges plus informels ; la collaboration.

Au-delà de la diversité des réponses, s'il est un thème qui domine, c'est bien celui de la collaboration. La focale est cependant différente selon la catégorie professionnelle qui s'exprime. Les référents administratifs s'inquiètent de la difficile collaboration entre les

enseignants titulaires et les intervenants de l'OES, et discutent de l'intervention en classe de ce dernier.

« Chaque enseignant doit pouvoir accueillir l'enfant, mais aussi les ressources. C'est là où ça pêche ! L'accueil du professionnel [l'intervenant de l'OES] en classe n'est pas encore accepté. » (un référent administratif)

Les enseignants titulaires décrivent les différentes formes de collaboration qu'ils ont pu développer avec leurs partenaires de l'intégration (parents ou intervenants OES), ou alors les difficultés, voire les impossibilités, qu'ils ont rencontrées. Et lorsqu'ils évoquent cette question, les intervenants de l'OES mettent également en avant l'aspect laborieux qui peut exister dans la collaboration avec certains enseignants ; par ailleurs, dans quelques rares cas, il apparaît que la collaboration entre l'école et la famille s'effectue, de manière privilégiée, par l'intervenant de l'OES.

On voit ainsi que la question de la collaboration est loin de pouvoir être considérée comme allant de soi.

Besoins des professionnels en matière d'intégration

Tous les professionnels mentionnent des besoins en rapport avec les pratiques d'intégration, que ce soit sur le plan de l'encadrement, de la formation ou encore de l'information. On remarque cependant que le type de besoin évoqué n'est pas le même selon la catégorie de professionnels qui s'exprime.

Les enseignants titulaires sont les professionnels qui formulent le plus de demandes d'encadrement ou d'accompagnement. Par exemple, ils aimeraient pouvoir compter sur l'assistance d'un intervenant en classe ou bénéficier d'un soutien personnel. En revanche, tout en reconnaissant les lacunes de leur formation relative à l'intégration, ils sont globalement peu demandeurs de formation.

La plupart des intervenants de l'OES souhaiteraient pouvoir bénéficier de formations leur permettant d'approfondir les connaissances des problématiques auxquelles ils doivent apporter des solutions ; ils sont aussi très demandeurs d'intervision ou de supervision.

« Je trouverais vraiment intéressant d'avoir un espace de réflexion sur ce qui se passe. » (un intervenant OES)

Plusieurs référents administratifs se disent intéressés par le renforcement de leurs compétences managériales. Par ailleurs, plusieurs d'entre eux expriment des besoins d'information, notamment à propos du

fonctionnement de l'institution scolaire au sens large en rapport avec l'intégration.

« En termes d'évaluation, il faudrait qu'on nous donne quand même un cadre un peu plus précis. Qu'on ne soit pas obligés de bricoler. » (un référent administratif)

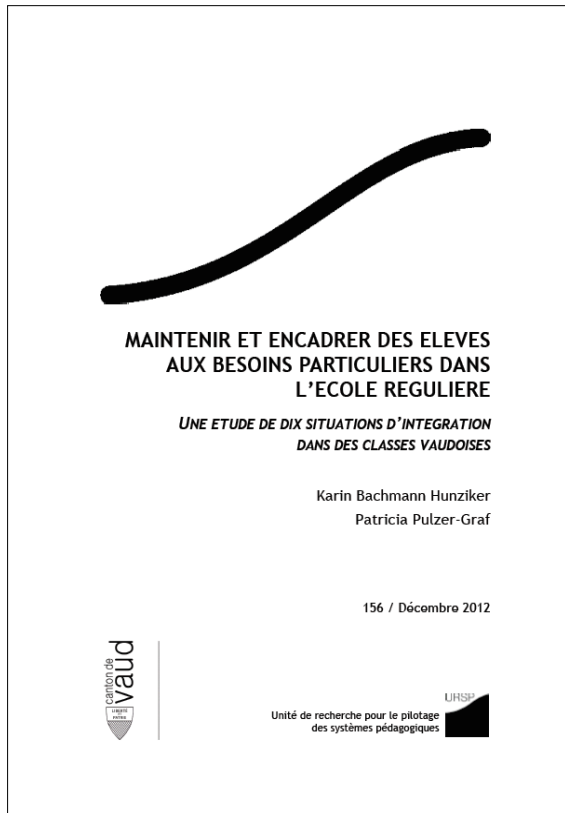
En conclusion

Cette enquête exploratoire basée sur l'observation de dix situations d'élèves intégrés a permis de faire émerger deux tendances majeures vis-à-vis de l'intégration. En premier lieu, l'évaluation globalement positive des situations d'intégration réalisée par les professionnels de l'école et les parents, ainsi que les représentations plutôt favorables qu'ils manifestent à l'égard de cette problématique, indiquent une certaine adhésion au principe de l'intégration.

En second lieu, les constats et commentaires émis à propos d'aspects plus concrets ou pratiques vécus dans le cadre des situations d'intégration mettent en évi-

dence, chez toutes les personnes interrogées, une certaine crainte ou un questionnement. Ce dernier concerne tout particulièrement le signalement des difficultés, la mise en œuvre, en temps voulu, de mesures appropriées, ou encore la collaboration entre les professionnels d'une part et entre les parents et l'école d'autre part. Il s'agit là de véritables enjeux intrinsèquement liés à l'accueil d'élèves aux besoins spécifiques dans l'école régulière.

Les observations et réflexions amenées par cette recherche, quoique riches et approfondies, ont néanmoins une portée limitée du fait du nombre restreint de cas pris en considération. Une étude plus exhaustive, comprenant l'ensemble de la population des élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire, est en cours. Elle permettra d'avoir une vision plus précise de l'intégration dans le canton sur la base d'observations des différents acteurs concernés : enseignants, parents, directions scolaires, etc.



Pour en savoir plus

Le rapport complet intitulé « *Maintenir et encadrer des élèves aux besoins particuliers dans l'école régulière. Une étude de dix situations d'intégration dans des classes vaudoises* » est en libre accès sur le site :

www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/ursp

Le rapport en version papier peut être commandé à l'adresse suivante : URSP, 31, Rte de Chavannes, 1014 Lausanne.